

Air Canada met à la disposition des voyageurs internationaux une couverture d'assurance pour la COVID-19 gracieusement incluse

MONTREAL, le 17 sept. 2020 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle inclut gracieusement une assurance pour les frais médicaux d'urgence et de quarantaine liés à la COVID-19 destinée aux clients canadiens admissibles qui réservent des vols internationaux aller-retour. La protection, proposée pour les nouvelles réservations faites au Canada du 17 septembre au 31 octobre 2020 inclusivement, couvre les frais médicaux d'urgence et de quarantaine et vise à procurer une confiance accrue aux clients qui réservent des places pour un voyage à l'étranger.

« À Air Canada, nous savons que les gens voyagent pour des motifs personnels, familiaux et professionnels, a affirmé Lucie Guillemette, vice-présidente générale et chef des Affaires commerciales d'Air Canada. Pour les sécuriser dans ce contexte, nous avons fait appel à Manuvie en vue d'offrir à tous les résidents canadiens une assurance pour la COVID-19 gracieusement incluse couvrant les frais médicaux d'urgence et de quarantaine lorsqu'ils réservent un aller-retour par avion pour un voyage à l'étranger. Cette initiative vient s'ajouter à nos protocoles de biosécurité à l'avant-garde de l'industrie, appliqués à l'aéroport et dans l'avion, comme le programme Air Canada SoinPropre+, et à nos politiques souples sur les modifications de réservations. Lorsqu'ils font leurs réservations et voyagent avec Air Canada, les clients sont donc assurés que leur sécurité et leur bien-être sont la priorité absolue. »

Le *certificat d'assurance pour les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 de Manuvie (le « Régime »)* s'applique aux nouvelles réservations aller-retour internationales faites au Canada, du 17 septembre au 31 octobre 2020 inclusivement, pour des voyages qui se terminent au plus tard le 12 avril 2021. Si, alors qu'ils sont à l'étranger, des clients passent un test de dépistage de la COVID-19 dont le résultat est positif, le Régime couvre les clients admissibles comme suit :

- Remboursement maximal de 200 000 \$ CA de frais médicaux pour le traitement de la COVID-19 par assuré;
- Indemnité maximale pour les frais de quarantaine (repas et hébergement) de 150 \$ CA par personne et par jour, de 300 \$ CA par famille et par jour, pendant un maximum de 14 jours;
- Remboursement maximal de 500 \$ CA de dépenses liées au retour au pays, dans l'éventualité où l'avis aux voyageurs du gouvernement du Canada passerait du niveau d'alerte 3 au niveau d'alerte 4 tandis que le client est à sa destination à l'étranger.

Le Régime est mis à la disposition de tous les résidents canadiens, sous réserve des exigences d'admissibilité, et est souscrit auprès de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie »), le plus important fournisseur d'assurance voyage au Canada. La couverture géographique est la plus vaste incluse par un transporteur aérien du pays pour les résidents canadiens : elle englobe toutes les destinations internationales desservies par Air Canada. Pour en savoir plus, notamment sur les conditions générales applicables, visitez le aircanada.com/assurance-covid-19.

Air Canada a aussi annoncé récemment que les clients qui effectuent des réservations auprès de

Vacances Air Canada se verront offrir, sans frais supplémentaires, un régime d'assurance et d'assistance pour la COVID-19 d'Allianz, conçu pour couvrir les frais médicaux d'urgence et de quarantaine s'ils contractent la COVID-19 en voyage. Ce régime est offert aux clients admissibles qui réservent un forfait auprès de Vacances Air Canada pour un voyage prévu d'ici le 30 avril 2021 aux destinations admissibles. Pour en savoir plus, consultez vacations.aircanada.com/fr.

Air Canada a pris les devants du secteur du transport aérien dans les mesures ayant trait à la COVID-19. Elle a notamment été parmi les premiers transporteurs dans le monde à exiger des clients le port d'un couvre-visage à bord et la première société aérienne des Amériques à prendre la température des clients avant l'embarquement. Elle a lancé [Air Canada SoinPropre+](#), un programme complet de mesures de biosécurité les plus avancées de l'industrie à chacune des étapes du voyage. En outre, pour offrir plus de souplesse aux clients, Air Canada a prolongé sa politique de bonne volonté afin que les nouvelles réservations faites d'ici le 31 décembre 2020 puissent être modifiées sans frais lorsque la date de voyage initiale est au plus tard le 31 décembre 2021.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus grand transporteur aérien du Canada à offrir des services intérieurs et internationaux. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes du monde et il a accueilli plus de 51 millions de clients en 2019. Air Canada est membre cofondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde. Air Canada est le seul transporteur d'envergure internationale offrant une gamme complète de services à détenir la cote quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax, qui a également proclamé Air Canada meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord pour 2019. Pour de plus amples renseignements sur Air Canada, consultez aircanada.com/medias, suivez Air Canada sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#), et joignez-vous à Air Canada sur [Facebook](#).

Internet : aircanada.com/medias

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles d'Air Canada : aircanada.com

À l'intention des médias :

[Photos](#)

[Vidéos](#)

[Images en vrac](#)

[Articles](#)

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: media@aircanada.ca

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/2020-09-17-Air-Canada-met-a-la-disposition-des-voyageurs-internationaux-une-couverture-dassurance-pour-la-COVID-19-gracieusement-incluse>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Le seul transporteur exploitant
un réseau international quatre
étoiles en Amérique du Nord